

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 19 (1911)
Heft: 4

Artikel: L'église et le village de Gressy
Autor: Henrioud, Marc
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-17781>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ÉGLISE ET LE VILLAGE DE GRESSY

NOTICE HISTORIQUE¹

II

DEPUIS LA RÉFORME

Le 2 avril 1536, le pasteur Jaques, ministre à Yverdon, faisait le premier sermon à Gressy. Cette date peut être inscrite en lettres d'or dans les annales de cette paroisse.

Ursins, qui formait une paroisse indépendante, fut rattaché, comme annexe, à la paroisse de Gressy. Celle-ci comprend, depuis la Réforme, les villages de Gressy (avec Sermuz), Belmont (avec le Villaret), Epautheyres (hameau d'Essertines), Valleyres et Ursins. On parle de modifier cette organisation.

Le 8 juillet 1537, les syndics de Belmont et de Gressy vendirent, pour 30 florins d'or petit poids, les rentes, censes et revenus en froment et en argent et tous les autres biens provenant de la confrérie du Saint-Esprit.

LL. EE. s'emparèrent des biens de l'église. A la cure de Gressy appartenaient 62 poses de terre, des dîmes et divers autres droits. Ce domaine fut amodié par parcelles de 6 à 7 poses à raison de 6 deniers par pose de cense. Les dîmes furent amodiées pour 101 florins par année. On réserva 180 florins, 3 muids de froment et 1 muid d'avoine pour le traitement du pasteur. Le reste des revenus de l'église de Gressy passa dans le trésor de Berne. Les biens de la chapelle de Belmont subirent le même sort.

Le 20 juillet 1581, LL. EE., accédant à une requête du conseil d'Yverdon, attribuèrent à l'hôpital de cette ville pour 6 sols lausannois de cense annuelle, les revenus de la chapelle de Belmont.

La chaire de notre temple, un vrai bijou de style renaissance, porte les armoiries d'Yverdon et la date de 1601. Peut-être fut-elle donnée par la ville d'Yverdon pour se libérer de ses redevances à cause des revenus de l'ancienne chapelle de Saint-Nicolas, revenus qui lui furent cédés vingt ans auparavant.

En passant, disons deux mots de la cure. Elle est de style nettement bernois, comme la maison de commune de Gressy.

Sur la façade du bâtiment de la cure se voit la date de 1698. Mais l'édifice a subi de très importantes réparations en 1784. A cette occasion, les communes de Gressy et de Belmont durent faire de nombreux charrois.

* * *

Sous le régime bernois, les pasteurs étaient à la fois officiers d'état-civil, membres du consistoire et directeurs des écoles.

Jusqu'en 1720, le pasteur de Gressy venait tous les quinze jours prêcher à Belmont. Cet office fut supprimé par une ordonnance de Berne.

Le supplément au *Dictionnaire historique du canton de Vaud*, publié en 1887, donne la liste des pasteurs de Gressy. Cette liste commence avec l'année 1536, par le pasteur Jaques qui fit le premier sermon dans cette église et mentionne immédiatement après le pasteur David Chambrier, lequel fonctionna de 1637 à 1678, soit pendant quarante et un ans. La liste contient ainsi une lacune de cent ans. J'ai cependant trouvé un nom de pasteur entre 1536 et 1637, celui de Daniel Colin, mentionné en 1604. Peut-être l'église

de Gressy n'a-t-elle pas eu de pasteur particulier pendant les années 1536 à 1604 environ. Cela s'expliquerait par la difficulté de trouver un nombre suffisant de ministres dans les années qui suivirent immédiatement la Réformation.

De 1637 à aujourd'hui, seize pasteurs ont occupé le poste de Gressy.

La paroisse conservera longtemps le souvenir du pasteur Roulet, qui demeura trente-neuf ans comme ministre à Gressy, soit de 1870 à 1908.

Il est mort, en 1908, après quelques mois de retraite seulement.

En 1684, Gressy a son école particulière¹. Cela ressort d'un cahier que j'ai trouvé dans les archives, du reste très pauvres, de cette commune, cahier qui a pour titre :

« Livre concernant les effects de l'honorables communes de Gressier, ensemble les ordonnances, établissements des gouverneurs et messeillers et autres négoces d'icelle, préparé et approprié à écrire par Jean-Pierre Gittaz, régent d'école et inspecteur sur la jeunesse au dict lieu, 1684. »

* * *

J'ai eu la bonne fortune de retrouver, dans les archives du tribunal d'Yverdon, six cahiers de procès-verbaux du consistoire² de Gressy. Ils vont de 1680 à 1755 et donnent une image incomplète sans doute, mais curieuse de ce qu'était la vie privée dans la paroisse de Gressy il y a environ deux siècles.

Je ne puis donner ici qu'un aperçu de l'activité du consistoire, en laissant de côté les choses d'un caractère trop intime et trop délicat.

¹ En 1620, on trouve pour la première fois un régent à Belmont. L'école paraît avoir été, au début, commune aux deux villages de Belmont et de Gressy.

² Tribunal ecclésiastique.

Une note inscrite sur la couverture du premier cahier indique quelle était la composition du consistoire de Gressy en 1680. On y lit : « Le présent livre a été accepté par moy Benjamin Mymard, bourgeois d'Yverdon, pasteur aux églises de Grissiez et Ursins et payé par les communes en décembre 1680, estant juge consistorial Monsieur Joseph Portefaix, bourgeois d'Yverdon, résidant à Valleyres-sous-Ursins ; juge-substitué le sieur Balthazard Henriod ; assesseurs, les honnables François Beney de Valleyres, Jean Pierre Gauthey de Belmont, Estienne Henriod de Grissiez, Moyse Vuarney d'Espautheyres et Jaques Henry d'Ursins. »

Cela fait en tout huit personnes, y compris le pasteur. Tous les endroits de la paroisse sont représentés dans le consistoire, à l'exception des hameaux de Sermuz et du Vil-laret.

Ouvrons maintenant les volumes et glanons quelques faits, quelques sentences du consistoire :

1681, 18 février. — Maître Hans Guérig, meunier au moulin de Gressy, et sa femme sont cités pour avoir négligé les saintes assemblées et pour ne pas y avoir envoyé leurs domestiques.

1704, 24 septembre. — David Develey, de Boulens, régent d'école à Valleyres, a été convenu pour avoir joué du violon à heure nocturne, le dimanche après la solennisation du Jeûne, dans la grange de M. Christin, « dont il s'est ensuivi des batteries et scandales ».

Le régent avoue le fait et indique les noms des danseurs et des danseuses.

Les danseurs sont condamnés à 4 batz de bamp ; les danseuses paient 2 batz (1 batz = env. 15 centimes).

1727, 3 août. — Le vénérable juge a fait convenir Jean-Pierre Beney et sa femme et David Beney et sa femme pour avoir fait au four un dimanche. Les deux maris sont

condamnés à payer les frais de la citation, lesquels s'élèvent à 7 batz pour chacun d'eux, et une amende de 5 florins (1 florin = 60 centimes).

1736, 17 août. — Six hommes de Belmont comparaissent pour avoir joué aux quilles un dimanche.

1754, 24 février. — Quatre hommes, convaincus d'avoir joué aux cartes le dimanche 10 février au vendage du régent Fague, à Belmont, sont condamnés à 10 kreuzer de bamp chacun (1 kreuzer = env. 3 centimes).

* * *

Les cantons protestants avaient institué un jour de jeûne qui se célébrait généralement au commencement du mois de septembre de chaque année. Quelquefois, LL. EE. ordonnerent des jeûnes extraordinaires.

Après la seconde bataille de Vilmergen (1712) à laquelle prit part le syndic de Gressy, Adam Beney, le gouvernement de Berne ordonna un jour de jeûne, de prières et d'actions de grâces.

Un jeûne extraordinaire fut célébré le 16 mars 1794. Le 9 mars, le pasteur de Gressy, Philippe Cuche, donnait connaissance à ses paroissiens du mandement de l'Avoyer, Petit et Grand Conseil bernois. On y lit, entre autres, ceci :

« ...Nous avons remarqué avec douleur combien les grâces de Dieu envers nous et notre pays sont oubliées et méconnues, et combien peu l'on s'est montré attentif aux avertissements et aux sujets de réveil qu'il Nous a représentés ; tandis que le relâchement dans la piété s'étend, la négligence à s'instruire des vérités et des devoirs du christianisme ouvre les portes aux séductions, on voit l'irréligion et l'incrédulité lever hardiment la tête ; les devoirs sacrés du culte public sont de plus en plus négligés ; les jours de dimanche ouvertement profanés par de honteux excès, le scandale des gens de bien douloureusement augmenté, les progrès de

l'immoralité et du vice de jour en jour plus sensibles; et ce qu'il y a de plus affligeant encore, c'est l'indifférence presque générale que l'on témoigne pour un état si dangereux, la négligence qui se remarque chez tous les ordres de la société à y apporter du remède, à ranimer la connaissance de la religion et la vraie piété, indifférence, négligence qui ne sauraient durer plus longtemps sans avoir les suites les plus funestes... »

Si ce sombre tableau est exact, il n'est plus guère possible de croire que les gens du XVIII^e siècle étaient meilleurs que ceux d'aujourd'hui.

Pendant que nous sommes à l'époque bernoise, disons deux mots des cloches de notre temple. L'une, la plus petite, date de 1672. Elle a été fondue par Isaac Jaquier, le célèbre fondeur de cloches de Lausanne qui avait pris pour devise ce jeu de mots : « En fondant, j'acquiers. » L'autre cloche ne date que de 1843.

Sur la proposition de la commune de Gressy, on fit, en 1744, l'acquisition d'une horloge. Toute la paroisse en supporta les frais.

La révolution de 1798 n'apporta pas de très grands changements dans l'Eglise vaudoise. Les consistoires furent pourtant supprimés et la situation des pasteurs fut légèrement améliorée.

Nous passons, sans nous y arrêter, sur divers faits qui n'ont eu qu'une faible influence sur l'église de Gressy et nous arrivons à l'année 1845.

Une crise ecclésiastique éclata à l'occasion des mesures prises contre les pasteurs qui avaient refusé de donner lecture en chaire d'une proclamation du gouvernement provisoire. Un grand nombre de pasteurs se retirèrent alors de l'Eglise nationale pour former, bientôt après, une Eglise indépendante de l'Etat. Ce fut l'origine de l'Eglise libre.

Vu la pénurie de pasteurs qui résulta de cet événement, le

Conseil d'Etat supprima 31 paroisses en 1846. La paroisse de Gressy fut de ce nombre. Ursins, avec Valleyres, devint annexe de la paroisse d'Orzens ; Gressy et Belmont furent rattachés à la paroisse d'Ependes.

La révision de la Constitution cantonale, en 1861, amena une réorganisation de l'Eglise nationale. La loi ecclésiastique du 19 mai 1863 a consacré l'intervention des laïques dans l'administration de l'Eglise. Les anciennes classes ont disparu pour faire place à huit arrondissements ecclésiastiques.

Par arrêté du 9 mai 1905, le Conseil d'Etat classait au nombre des monuments historiques le temple de Gressy, la chaire, la plus ancienne des deux cloches et le beau calice gothique qui sert actuellement de coupe de communion.

L'Etat a témoigné par là de l'intérêt qu'il porte aux monuments du passé.

Enfin, une vente faite à Gressy le 16 mai 1909, en faveur de la restauration du temple, a produit plus de 4000 francs.

* * *

Quand les paroissiens de Gressy auront donné à leur temple un aspect plus digne de son but, ils retourneront, sans doute, avec plus de confiance et de joie au dur labeur de la terre, pour creuser le sillon dans lequel le Grand Maître fera germer de nouvelles moissons.

Berne, le 3 juillet 1909.

Marc HENRIOUD.

ANNEXE

Liste des curés, vicaires et pasteurs de Gressy.

I

CURÉS ET VICAIRES

- 1416 Dom Jean Balliod, chanoine de Lausanne, curé.
» Dom Jacques Bornel, vicaire.
1419, 1435 Dom Jean Rod, curé.
1433 Dom Guillaume Matellex, vicaire.
1453 Dom Guillaume de Mussiliis, chapelain de la cathédrale de Lausanne, curé.
» Dom Jean..... vicaire.
1488 Dom Mermet Nicod, chanoine de Lausanne, curé.

II

PASTEURS

Me Jaques	1536	Philippe Cuche	1779-1799
Daniel Colin	1604	Rod. Chatelanat	1800-1806
David Chambrier	1637-1678	J.-Phil. Ribet	1806-1816
Benjamin Mymard	1678-1693	J.-D. Pichard	1816-1834
Jacques Comte	1693-1719	L.-And.-El. Le Gras	1834-1842
Daniel-H. Exchaquet	1719	Fréd. Michaud	1842-1845
Gab. Jaquier	1719-1735	H.-L. Dupertuis	1862-1870
Jacques-H. Correvon	1735-1771	Fr.-L. Roulet	1870-1908
Sam.-Nic. Sughens	1771-1779	Albert Monastier	dès 1908

